

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/158
6 juillet 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 92 de la liste préliminaire*

CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR
LA LEGISLATION EN MATIERE D'ADOPTION

Note du Secrétaire général

1. A sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale était saisie d'une note du Secrétaire général contenant des renseignements généraux sur la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies pour une convention internationale sur la législation en matière d'adoption (A/9772). A la même session, l'Assemblée a décidé de renvoyer l'examen de cette question à sa trentième session. Par la suite, n'ayant pas été en mesure, faute de temps, d'examiner la question à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions, l'Assemblée a décidé d'en repousser de nouveau l'examen. A sa trente-deuxième session, elle a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session un point intitulé "Conférence des Nations Unies pour une convention internationale sur la législation en matière d'adoption" et de l'examiner en lui donnant un rang de priorité approprié.

2. Lorsque la Commission du développement social a examiné le rapport du Secrétaire général relatif à l'organisation d'une conférence des Nations Unies pour une convention internationale sur la législation en matière d'adoption (E/CN.5/504 et Corr.1 et 2 et Add.1) à sa vingt-quatrième session, en janvier 1975, l'opportunité de convoquer une conférence de ce type a été mise en doute. En outre, on a mentionné le manque de ressources et les priorités déjà fixées entre les programmes. On a souligné qu'étant donné la complexité du problème et les différences d'attitude fondées sur des facteurs culturels et historiques que le rapport du Secrétaire général avait mis en évidence, il serait impossible de parvenir à uniformiser la législation en matière d'adoption à l'échelle internationale. On a dit que cette conférence risquait d'être trop ambitieuse et que le moment de la tenir n'était peut-être pas encore venu. La convocation d'une conférence des Nations Unies pour une convention internationale sur la législation en matière d'adoption n'a donc pas été recommandée.

*A/33/50/Rev.1.

3. On se souviendra qu'à sa cinquante-huitième session, en 1975, le Conseil économique et social, sur la recommandation de la Commission du développement social, a adopté la résolution 1925 (LVIII) dans laquelle, après avoir pris note du rapport du Secrétaire général sur l'organisation d'une conférence des Nations Unies pour une convention internationale sur la législation en matière d'adoption, le Conseil a prié le Secrétaire général, sous réserve que des ressources extra-budgétaires soient disponibles, de convoquer un groupe d'experts ayant l'expérience voulue des questions intéressant la famille et le bien-être des enfants, envisagées surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial. Ce groupe préparerait un projet de déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à l'adoption et au placement familial d'enfants sur le plan national et international et élaborerait des directives sur ce sujet à l'usage des gouvernements. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de soumettre à la Commission du développement social, lors de sa vingt-sixième session, un projet de déclaration qui serait examiné et ensuite soumis au Conseil et à l'Assemblée générale.

4. En application de cette résolution, des efforts ont été faits pour s'adresser à d'éventuels donateurs afin de réunir les ressources extra-budgétaires nécessaires en vue de convoquer le groupe d'experts. Des contributions ont été reçues des Gouvernements de la Colombie (1 000 dollars), de la Grèce (100 dollars), de Maurice (250 dollars), du Maroc (500 dollars), de la Norvège (2 000 dollars), des Philippines (300 dollars), de la Suède (5 000 dollars) et des Etats-Unis d'Amérique (10 000 dollars).

5. Grâce à ces contributions, la convocation du groupe d'experts est en cours de préparation. On pense que le groupe d'experts se réunira vers la fin de l'année et qu'un rapport sera donc soumis à la Commission du développement social à sa vingt-sixième session.
